



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933 - E-mail: snu976@snuipp.fr



Contribution Ecole Emancipée SNUipp Mayotte

Analyses et propositions pour une section départementale renouvelée

Préambule :

La section du SNUipp/FSU Mayotte est une jeune organisation qui doit son existence à un transfert massif des adhérents du SE-CGT de Mayotte.

A cette époque, le leader CGT Rivomalala Rakotondravelo a su utiliser et bénéficier de l'appui de l'organisation générale du SNUipp national pour asseoir cette nouvelle section dans le paysage départemental.

Les luttes menées grâce à la mobilisation des enseignants du premier degré, le travail exceptionnel des militants et les analyses intelligentes de Rivo ont permis d'obtenir de nombreuses avancées pour la profession.

Le SNUipp/FSU Mayotte s'est développé particulièrement ces 4 dernières années pour arriver à être le syndicat incontournable pour tout ce qui touche à l'éducation en général et au premier degré en particulier.

Que ces collègues, ces militants, Rivo en soient remerciés : l'histoire portera leurs noms !

Aujourd'hui, pour que notre syndicat soit encore plus fort et combattif, il est nécessaire de se réorganiser : anciens et nouveaux militants, nous écrivons l'avenir !

C'est donc bien tous ensemble, sans exclusion, qu'il importe de continuer notre engagement au service de l'intérêt général de notre profession dans la **modernité**, la **rigueur**, la **transparence** et l'**organisation**.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933 - E-mail: snu976@snuipp.fr



1. Analyse d'une fin de période :

Fin juin 2013, le secrétaire départemental, suivi des membres du secrétariat académique présentent leur démission de leurs fonctions au sein du SNUipp.

L'explication présentée est la lassitude des tensions internes, des ambitions individuelles voire les manipulations de certains et de par ce fait, l'impossibilité de diriger la section dans ces conditions.

Ces propos sont rapportés par la presse dès la matinée du 1 juillet et présentés au conseil syndical l'après-midi à travers un discours écrit du secrétaire départemental. Les membres de ce secrétariat, malgré l'annonce d'explications aux conseillers, refuseront d'apporter des commentaires lors du tour de table effectué à cet effet.

Les contradicteurs indiquent tant bien que mal, de leur côté qu'ils souhaitent plus de transparence quant aux décisions prises, plus de respect concernant l'engagement et le travail de chacun, plus de respect de l'organe décisionnel qu'est le conseil syndical. De plus, ils dénoncent les comportements et dérapages verbaux d'un membre de ce secrétariat.

Il est nécessaire de contextualiser ces évènements :

- Une fin d'année scolaire : bien sûr ! Fatigue, épuisement et surmenage pour tous ne facilitent pas les débats et les prises de décisions sereines et courageuses.
- Un combat symbolique à moitié gagné : celui de l'indexation mené depuis tant d'année par l'équipe en place. Si on ne peut que se féliciter de la clairvoyance intelligente concernant ce sujet et sa réalisation, le résultat, pour tous ces militants engagés, restent décevants.
- Un SNUipp Mayotte qui n'a pas réussi à mobiliser ses propres troupes pour défiler, essouffées et harassées, et qui n'a pas su, qui n'a pas pu, entrainer les autres fonctions publique à prendre part entièrement à ce combat.
- Un SNUipp Mayotte qui sort d'un affrontement annuel interne avec les collègues du second degré pour exister au sein d'une FSU départementale.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933 - E-mail: snu976@snuipp.fr



A ce contexte, il faut ajouter une pratique de gouvernance qui doit faire face à de nouvelles réalités :

- La section locale doit être force de proposition au regard des problématiques de Mayotte (construction scolaire, tous PE, manque d'enseignants, contractuels...) mais aussi sur les réformes nationales en cours et à venir de la profession (rythmes scolaires, plus de maîtres que de classes, culture commune et nouveaux programmes, formation des enseignants...)
- La montée en puissance des effectifs des syndiqués : 700 à ce jour (une trentaine au début de la section il y a encore quelques années). Cette rançon du succès impose une nouvelle organisation pour permettre l'information transparente et équitable de tous, l'aide à la construction et la prise en compte des réflexions des collègues, les mobilisations et la présence sur le terrain des militants, l'utilisation des nouvelles technologies de gestion et de communication ...
- La venue de nombreux nouveaux militants, impliqués dans la section, qui demandent plus de transparence et de partage des décisions.

Ce tableau n'est certes pas exhaustif mais il permet de comprendre le débat qui tente de se mettre en place et les tensions réelles internes devant la charge de travail et la responsabilité qui se montrent à nous.

Il est donc important de reconnaître les qualités et les résultats de l'équipe démissionnaire, d'acter leur lassitude et leur désarroi parfois colérique et de continuer de construire avec eux, avec une nouvelle équipe, une organisation combattive répondant aux exigences actuelles de notre section.

Le conseil syndical a décidé de remettre sa démission et d'appeler les syndiqués à se prononcer sur cette nouvelle organisation.

En plus des mandats historiques et habituels, il est nécessaire de présenter un projet d'organisation à nos collègues : c'est le but de cette contribution



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933 - E-mail: snu976@snuipp.fr



2. Une organisation rigoureuse, rationnelle, équitable, transparente, moderne et conforme aux statuts du SNUipp :

a. Un toilettage nécessaire

Le dernier congrès du SNUipp, où une délégation de nous représentait, des nouveaux statuts ont été actés (voir pièce jointe) : ils valent pour notre section. La traduction de ces statuts doit être dans le règlement intérieur de notre section. le document actuel date du 03/08/2009.

En terme d'analyse de ce règlement intérieur, il est intéressant de pointer un certains nombres de point qui dysfonctionnent :

- L'article 1 des statuts est reproduit partiellement : il manque tout ce qui concerne le pluralisme, les tendances et la notion de synthèse
- De même pour l'article 2 ou la hiérarchie des but et leurs diversités est lacunaire
- L'article 6 de notre règlement mentionne « le vote par correspondance, sous double enveloppe est seul admis » n'a jamais été mis en pratique
- L'article 9 de notre règlement : le CS se réunit avant chaque réunion du CN et mandate le représentant de la section : cela n'a jamais été fait.
- Art 10 de notre règlement parle de bureau académique : cette instance n'existe pour les académies regroupant plusieurs départements. Elle n'a pas lieu d'exister. Seul le bureau départemental composé d'un ou plusieurs secrétaires et d'un trésorier devrait exister : ceux-ci sont issus du conseil syndical qui les nomme. Cette hyper structure est inutile et nuit au fonctionnement de notre section.
-

Cette liste n'est pas exhaustive : c'est pourquoi je vous propose plutôt de nous mettre en conformité stricte avec ces nouveaux statuts

Voir ma proposition en pièce jointe.

J'attire votre attention sur les partie en noire. Le document est ouvert pour pouvoir amener d'autres idée éventuellement.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933 - E-mail: snu976@snuipp.fr



- b. Le rôle du conseil syndical et du bureau
- c. Une répartition des tâches efficace, moderne et pertinente, les commissions
- d. Un engagement, des décharges et un emploi du temps
- e. La place de tous les militants : jeunes et anciens militants, parité, tendances
- f. La limitation des cumuls de fonctions et de leur durée
- g. Le renouvellement et la formation permanente pour un syndicat fort dans le temps
3. Le SNUipp un syndicat à (re)découvrir et à s'approprier pour faire entendre notre voix nationalement
 - a. L'historique national :
 - b. Les CDFN, BDFN et CN
4. La nécessité d'une FSU départementale forte
5. Les mandats locaux et nationaux: